



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trafic

Question écrite n° 9428

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, et plus particulièrement contre les trafics de drogues de synthèse en provenance de pays tiers. Une récente étude médicale vient d'établir un lien sérieux entre la consommation d'ecstasy et un vieillissement accéléré du cerveau, cette substance illicite induisant pour ses consommateurs « un risque accru de survenue de pathologies neuro-dégénératives, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer ». Ces travaux rappellent que, loin d'avoir l'usage récréatif et sans danger pour la santé qu'on leur prête parfois, ces substances présentent une toxicité réelle. Par ailleurs, ces conclusions scientifiques soulignent une fois de plus l'impérieuse nécessité d'une action efficace et déterminée des pouvoirs publics contre le trafic de stupéfiants. Il lui demande de bien vouloir indiquer l'état de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, et plus particulièrement les actions entreprises pour démanteler les trafics de drogues de synthèse du type de l'ecstasy en provenance de pays tiers.

Texte de la réponse

Principalement produites en Belgique et aux Pays-Bas, les drogues de synthèse appartiennent pour l'essentiel à la famille des stimulants amphétaminiques (ecstasy, etc.) et des hallucinogènes (LSD, etc.). Les anesthésiants détournés (GHB, kétamine) en font également partie. La répression du trafic et de l'usage des drogues de synthèse en France porte essentiellement sur l'amphétamine et l'ecstasy. Elle concerne aussi bien le contrôle des flux que le démantèlement des réseaux. L'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants de la direction centrale de la police judiciaire coordonne l'action interministérielle de lutte contre les réseaux et dispose d'un groupe opérationnel spécialisé dans les drogues de synthèse. Sous l'impulsion du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, un nouveau plan de lutte antidrogue est en cours d'élaboration, pour améliorer encore la performance du dispositif français. La coopération avec les États de l'Union européenne est essentielle en la matière. Des initiatives ont par exemple été engagées par la Task Force des chefs de police (TFCP), qui se traduisent notamment, par la réunion régulière d'un « atelier drogues de synthèse » chargé de développer des bonnes pratiques en matière d'échanges d'information et d'expériences, d'établir des liens avec les industriels ou négociants afin d'améliorer la traçabilité des produits précurseurs chimiques et d'établir un réseau d'alerte susceptible de signaler les commandes suspectes. La lutte contre la drogue sera l'un des champs d'action de la France durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2008. La France est également à l'origine de la conférence Europe-Asie sur la lutte contre les drogues synthétiques et leurs précurseurs chimiques organisée à Paris les 6 et 7 mars 2007.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9428

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6809

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1245